

17 juil 2015 -18:54

Appartient à Conseil des ministres du 17 juillet 2015

Compensation aux CPAS de l'impact des modifications concernant la réglementation relative au chômage

Sur proposition du ministre de l'Intégration sociale Willy Borsus, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatifs à la compensation aux CPAS de l'impact des modifications concernant la réglementation relative au chômage.

Conformément à l'accord de gouvernement, l'augmentation éventuelle du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration découlant de nouvelles réformes socio-économiques aura pour conséquence que les CPAS recevront des moyens de compensations supplémentaires.

Le projet d'arrêté royal détermine, pour 2015, une subvention particulière de 157,82 euros par dossier.

Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 43/1 de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://www.borsus.belgium.be>